

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Législative partielle à Akiéni : simple formalité !

IL ne fait l'ombre d'aucun doute qu'Ali Akbar Onanga Y'Obegué, candidat unique au 1er siège du département de Lékoni-Lékori, va regagner l'hémicycle haut la main.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

SANS surprise, le candidat du Parti démocratique gabonais (PDG), dans le 1er siège du département de Lékoni-Lékori, Ali Akbar Onanga Y'Obegue, sera réélu le 04 avril prochain dans le cadre de l'élection législative partielle à Akiéni. Pas besoin d'être devin pour conclure que ce scrutin n'est qu'une simple formalité. Normal, le candidat du PDG est le seul coureur sur la ligne de départ. À cela s'ajoute le fait qu'Akiéni a toujours été un fief acquis au parti au pouvoir. En atteste l'élection d'Ali Akbar Onanga Y'Obegue, le même, en 2018 avant d'être débarqué à la suite de son exclusion des rangs du PDG. Tous les deux autres sièges du département sont d'ailleurs détenus par des "Pdgistes".

On se souvient que le 1er août dernier, Guy-Benjamin Ndounou, président de la Commission permanente de discipline du PDG, avait rendu publique la décision d'exclusion de M. Onanga Y'Obegue. Il avait été reproché à l'intéressé d'avoir tenu sur sa page Facebook "des déclarations tendant non seulement à semer de façon insidieuse la confusion et la discorde dans les esprits des militants et militantes du PDG. Mais aussi, de nature à remettre en cause la teneur du message du distingué camarade président, Ali Bongo Ondimba, traduit par le secrétaire général Eric Dodo Bounguendza, à l'ensemble des militants lors de sa tournée nationale".

S'ensuivra la perte de son mandat, au lendemain de la saisine de la Cour constitutionnelle par le bureau de l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions légales. Un épisode appartenant désormais au passé vu qu'il est, récemment, revenu dans les bonnes grâces du parti. D'où

sa réhabilitation et désignation comme candidat du PDG audit scrutin. Une décision lui ouvrant, à nouveau et de façon royale les portes de l'Assemblée nationale. Seules deux hypothèses peuvent

Le gouvernement après saisine et quitus de la Cour constitutionnelle, peut décider de reporter le scrutin.

d'ailleurs, réside dans un éventuel report du scrutin, en cas de force majeure. Au regard de l'évolution de l'actuelle pandémie mondiale, le coronavirus (le Gabon a enregistré officiellement à ce jour 4 cas dont 1 décès, Ndlr), le gouvernement après saisine et quitus de la Cour constitutionnelle, peut décider de reporter le scrutin.

Ce report pourrait être mis à l'actif d'un confinement général de la population, décrété par les autorités gabonaises, si la courbe de contamination du coronavirus venait à grimper de façon exponentielle. Pour l'heure nous n'en sommes pas là, donc pas besoin de jouer les oiseaux de mauvais augure.

Pour rappel, la campagne électorale va s'ouvrir le 24 mars prochain et s'achèvera le 03 avril. Le collège électoral sera convoqué le lendemain, c'est-à-dire le 04 avril. Le vote se déroulera de 7 à 18 heures.

À noter en outre qu'Ali Akbar Onanga Y'Obegue étant candidat unique, il n'y aura pas de second tour. Du coup, le candidat et les siens peuvent d'ores et déjà mettre au frais, le champagne qu'ils sableront au soir du 04 avril prochain.



Ali Akbar Onanga, candidat unique, récemment réhabilité par le PDG.



ELECTIONS LEGISLATIVES PARTIELLES 2020

Dans le cadre de l'organisation de l'élection législative partielle du député du premier siège du Département de la Lekoni-Lékori (Akiéni), le Centre Gabonais des Elections (CGE), réuni en Assemblée plénière le 17 mars 2020 a procédé à l'examen du dossier de déclaration de candidature soumis à sa sanction.

Au terme de ses travaux, le Centre Gabonais des Elections a arrêté ainsi qu'il suit la liste des candidats retenus.

Le CGE informe les candidats que le bon à tirer de leur bulletin de vote est disponible pour validation au siège du CGE du vendredi 20 au samedi 21 mars 2020 à 12h00.

II - PROVINCE DU HAUT-OGOOUE :

F - DÉPARTEMENT DE LÉKONI-LÉKORI

1ER SIÈGE

P.D.G.

TITULAIRE : ONANGA Y'OBEGUE ALI AKBAR

SUPLÉANT : TSIENEMONI GABIN

FIN